YERRES

Relations Publiques
N° tel : 01 69 49 76 17
N/Ref : NDA/FV

DECISION N° 2008/101

OBJET : Fixation du prix de vente d'un DVD, intitulé «Le Val d'Yerres de la préhistoire au 3ème Millénaire» réalisé par la Communauté d'Agglomération du Val d'Yerres

Le Député-Maire de la Commune d'Yerres,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L 2122-22,

VU la délibération du Conseil Municipal de la commune d'Yerres en date du 7 Avril 2008, portant délégation au Maire pour traiter certaines affaires de gestion courante visées à l'article L. 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales, et autorisant l'Adjoint au Maire appelé à remplacer le Maire en cas d'absence ou d'empêchement de celui-ci, à signer également les décisions prises en application de l'article susvisé, ainsi que les documents afférents,

CONSIDERANT que la Communauté d'Agglomération du Val d'Yerres a réalisé un DVD, intitulé **«Le Val d'Yerres de la préhistoire au 3ème Millénaire»** destiné à faire découvrir l'environnement, l'histoire, le patrimoine architectural et la vie telle qu'elle se déroule aujourd'hui dans les six communes qui en sont membres,

CONSIDERANT que la Commune a acquis ce DVD et souhaite le mettre en vente,

DECIDE

DE fixer à 5 euros le prix de vente du DVD intitulé **«Le Val d'Yerres de la préhistoire au 3ème Millénaire»**

DIT que ce DVD sera disponible auprès du service Culturel, de l'Hôtel de Ville et de la Mairie Annexe.

DIT que les recettes seront inscrites au budget de l'exercice en cours.

Fait à Yerres, le 14 mai 2008

MAIRIE D'YERRES 91 Essonne 77

Le Député-Maire,

Nicolas DUPONT-AIGNAN
Président de la Communauté
d'Agglomération Du Val d'Yerres